Pouvoir pour une assemblée générale

Modèle à remplir — copropriété (art. 22, loi du 10 juillet 1965) ou association · juricentral.com

1. LE MANDANT

Mandant — Nom et prénom .....

Né(e) le, à .....

Adresse .....

Pièce d'identité (type et n°) .....

Qualité (copropriétaire, membre) et lot(s) ou voix .....

2. LE MANDATAIRE

Mandataire — Nom et prénom .....

Né(e) le, à .....

Adresse .....

Pièce d'identité (type et n°) .....

3. L'ASSEMBLÉE

Syndicat des copropriétaires ou association .....

Date, heure et lieu de l'assemblée .....

Vaut également pour l'assemblée sur seconde convocation (oui / non) .....

4. ÉTENDUE — RAYER LA MENTION INUTILE

Pouvoir LIBRE — le mandataire vote selon son jugement .....

Pouvoir IMPÉRATIF — selon les instructions ci-dessous .....

5. INSTRUCTIONS DE VOTE (POUVOIR IMPÉRATIF)

Résolution (n° et objet)	Pour	Contre	Abstention

> Le mandataire déclare n'entrer dans aucune des catégories exclues par l'article 22 de la loi du 10 juillet 1965, et notamment n'être ni le syndic, ni son conjoint, partenaire, concubin ou préposé. **Un mandataire ne peut recevoir plus de trois délégations de vote**, sauf si le total des voix dont il dispose lui-même et de celles de ses mandants **n'excède pas 10 % des voix du syndicat**. Pouvoir révocable jusqu'à l'ouverture de la séance.

Fait à ……, le ……
« Bon pour pouvoir »

Signature du mandant

Modèle gratuit — juricentral.com. En association, la représentation n'est possible que si les statuts la prévoient, et c'est le chiffre des statuts qui plafonne le nombre de pouvoirs, pas celui de la copropriété. Contenu informatif, ne constitue pas un conseil juridique personnalisé.